



## **CHARTE D'accès aux prestations analytiques**

### **Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique (UATRS)**

#### **Relevant du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique**

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) a mis à la disposition de la communauté scientifique une plate-forme technologique dénommée Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique (UATRS). Les UATRS, opérationnelles depuis janvier 2005, disposent d'un ensemble d'équipements analytiques sophistiqués couvrant les domaines de l'analyse chimique, la caractérisation des matériaux et les sciences de la vie et de la santé. Ce groupement d'équipements s'inscrit dans la politique de mutualisation des moyens lourds, souvent onéreux à l'achat et au fonctionnement. Cette structure, unique au Maroc, permet de générer des connaissances permettant d'investir dans des domaines de recherche et de développement technologique prometteurs tels que l'environnement, l'agro-alimentaire, les matériaux, l'énergie, la santé, le secteur pharmaceutique, la biotechnologie, etc.

#### **1- Conditions d'accès aux prestations analytiques UATRS**

Les laboratoires UATRS offrent à la communauté scientifique ayant des besoins occasionnels ou permanents en techniques analytiques des prestations de service couvrant les domaines de la chimie, des matériaux et de la biologie.

Les UATRS mettent à la disposition des chercheurs une panoplie de prestations analytiques très variées et complémentaires et également des salles de préparations équipées de matériel technique offrant les conditions nécessaires à la préparation conforme de leurs échantillons.

Pour avoir accès à ces prestations analytiques, les chercheurs doivent être munis d'un Bon d'Analyse signé par le président de l'université ou le directeur de l'établissement dont ils relèvent ou les personnes désignées à cet effet.

Si le chercheur souhaite assister aux analyses de ses échantillons, il doit :

- Mentionner la demande sur la fiche de demande d'analyse et avoir l'accord du chef de service de la plateforme concernée,
- Respecter les règles essentielles en Hygiène & sécurité,
- Respecter les horaires d'ouverture des laboratoires,
- Respecter les bonnes pratiques de laboratoire,
- Respecter les mesures de prévention préconisées contre la COVID-19.

#### **2- Engagement des UATRS**

Dans le cadre de sa démarche qualité, les UATRS s'engagent à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation et ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

Les UATRS garantissent :

- Un parc d'instrumentation de haute technologie varié et complémentaire,
- La fiabilité et la traçabilité des résultats,
- Un personnel compétent et qualifié,
- L'amélioration continue des délais de réalisation des prestations,
- La réponse à toute réclamation,
- Le conseil et l'orientation vers la technique adéquate.

### 3- Les engagements des bénéficiaires des prestations analytiques UATRS

Tout chercheur bénéficiant des prestations analytiques du CNRST s'engage en vertu de la présente charte à mentionner explicitement la contribution du CNRST chaque fois que les résultats d'analyse font l'objet de publication scientifique (articles/thèse/mémoire/etc.). Cette reconnaissance pourra se traduire de deux manières :

- a) Mentionner la contribution du CNRST dans le paragraphe Remerciements/Acknowledgements de la publication par une phrase du type : ***"Authors would like to thank the National Center for Scientific and Technical Research (CNRST) of Morocco for putting at their disposal the technical facilities of the UATRS Division" "Les auteurs remercient le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) du Maroc d'avoir mis à leur disposition les équipements scientifiques de la Division UATRS"***.
- b) Dans le cas où un fonctionnaire ou un employé relevant de l'UATRS a collaboré au développement technologique et/ou à l'expertise technique ou scientifique la reconnaissance de ces personnes devra se faire par une co-signature de la publication en décrivant les expérimentations auxquelles elles ont participé.

Dans les deux cas, les chercheurs s'engagent à transmettre au CNRST une copie de l'article/thèse/mémoire ou ses références et ce, via [ecouteclientuats@cnrst.ma](mailto:ecouteclientuats@cnrst.ma).

Dans le cas où le chercheur assiste aux analyses, il doit :

- Respecter impérativement les règles de sécurité de chaque laboratoire,
- Eliminer tout déchet dans les poubelles dédiées,
- Récupérer les échantillons à la fin de la session de travail.

### 4- Acceptation de la charte

La signature du Bon d'Analyse par le chercheur vaut acceptation des termes de la présente charte d'utilisation.

La signature de la Fiche d'Analyse par les chercheurs avant leur accès aux prestations de service UATRS, les engagent à respecter les dispositions de la présente charte. Les chercheurs sont donc vivement incités à en prendre connaissance. L'inobservation par un chercheur des dispositions de la présente, l'expose au risque de se voir interdire l'accès aux prestations de service UATRS.

  
La Directrice  
Fr. Jamila ELALAMI